

Procès-Verbal de l'Assemblée permanente de Regards Citoyens

Convoquée par son Conseil d'Administration, l'association Regards Citoyens s'est réunie en Assemblée permanente le lundi 7 mai 2018 conformément à l'article 6 de ses statuts.

Conformément à l'article 8, l'Assemblée a pris la décision, dans le cadre de l'opération de transparence de l'IRFM débutée le 16 mai 2017, et à la suite de la déclaration d'incompétence de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs sur la demande de documents formulée par l'association, de formuler auprès du Tribunal Administratif un recours pour chacun des 567 députés pour lesquels les documents demandés (relevés de compte dédié à l'IRFM sur les 6 derniers mois à date du début de l'opération, et déclaration sur l'honneur de bonne utilisation de cette indemnité) n'ont pu être obtenus.

MM. David Gayou, Nicolas Joyard, Tangui Morlier et Benjamin Ooghe-Tabanou, et Mme Suzanne Vergnolle, tous cinq membres du Conseil d'Administration, étant présents lors de cette assemblée, cette décision a valeur de décision du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration donne mandat à chacun de ses cinq membres pour signer et déposer au nom de l'association ces requêtes auprès du Tribunal Administratif de Paris.

Pour le Conseil d'Administration,

Nicolas Joyard, adminstrateur

Tangui Morlier, administrateur

Suzanne Vergnole, administratrice